

## Les Communes concernées...

Alex  
La Balme-de-Thuy  
Le Bouchet-Mont-Charvin  
Les Clefs  
La Clusaz  
Dingy-Saint-Clair  
Entremont  
Le Grand-Bornand  
Manigod  
Saint-Jean-de-Sixt  
Serraval  
Thônes  
Les Villards-sur-Thônes



R.A.M  
Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Tél. 06 22 45 30 38  
ram@ccvt.fr



Accueil téléphonique  
Lundi de 13h30 à 17h30  
Jeudi de 13h30 à 17h30

Entretien sur rendez-vous  
le lundi et le jeudi à :  
Espace Ressource  
Rue Jean-Jacques Rousseau  
74230 THONES  
(à côté du Secours Populaire)



Temps d'accueil collectif itinérant

Les animations sont proposées dans plusieurs communes :  
Le mardi à Saint-Jean-de-Sixt  
Le jeudi à Dingy-Saint-Clair  
Le vendredi à Thônes de 9h30 à 11h30

Fas d'animations durant les vacances scolaires de l'académie de Grenoble

Inscription préalable obligatoire



Relais Assistant(e)s  
Maternel(le)s  
Parents · Enfants



espace accueil écoute information animatio



Communauté de Communes des Vallées de Thônes

## Pour les Assistant(e)s Maternel(le)s...

- 1 Des renseignements sur le métier d'assistant(e)s maternel(le)s
- 2 Une aide à la mise en relation de l'offre et de la demande
- 3 Des informations sur votre statut, vos droits et vos obligations
- 4 Des rencontres entre assistant(e)s maternel(le)s
- 5 De la professionnalisation par la mise en place de soirées thématiques, d'échanges entre professionnels de la petite enfance
- 6 Des animations pour les professionnels chargés de la garde à domicile, non agréés, par le Conseil Général et employés par les parents à leur propre domicile selon les places disponibles



Le relais assistant(e)s Maternel(le)s, c'est un lieu...



Pour les enfants,

en présence de leur assistant(e) maternel(le) et d'un professionnel de la petite enfance

- 1 Pour vivre une expérience de la vie en groupe
- 2 Pour découvrir des jeux et des activités dans le respect de son rythme et de ses envies
- 3 Pendant le temps d'animation collective, l'enfant reste sous la responsabilité de son assistant(e) maternel(le).



## Pour les futurs parents et les parents...

Vous trouverez au relais :

- 1 Une mise à disposition des listes d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s indépendant(e)s sur les communes de la C.C.V.T.
- 2 Des informations sur les droits et obligations des parents employeurs et les démarches administratives.
- 3 De l'écoute et des conseils autour de l'organisation de la garde de l'enfant

